

Censure: quelle liberté pour le rap?



Qu'est-ce qu'une musique jugée haineuse? Doit-on la censurer? Retour sur les récentes polémiques concernant le rap et sa verve combative à travers la Suisse et la France.

Ismaël Tall

La censure! Affront irrévérant de la liberté d'expression pour les uns, nécessité morale au maintien de l'ordre et des valeurs pour les autres, la censure s'exprime et se comprend de mille et une façons. Qu'en est-il aujourd'hui de la censure dans nos sociétés occidentales éprises de liberté? Intéressons-nous à la musique, domaine artistique prolix et symbole d'engagement et de revendications, et particulièrement au rap politique, parfois sujet à polémique à travers ses paroles. Que peut-on dire et ne pas dire? Que peut-on contester? Alors que la Suisse paraît bien calme à ce niveau, chez nos voisins français, au contraire, les controverses ne manquent pas. Petit rappel des faits.

Sérénité helvétique

La censure dans le rap en Suisse n'est apparemment pas criante. Il faut dire que malgré une production musicale helvétique très abondante, la médiatisation des artistes est extrêmement faible. Sylvan, rappeur neuchâtelois, reproche que «beaucoup de rappeurs manquent d'ambition», «on rappe avant tout pour les proches», poursuit-il, accusant aussi le «trilinguisme» de la Suisse susceptible de freiner la diffusion musicale. «C'est un petit pays qui

... «Symbole d'engagement et de revendications»...

n'intéresse pas les labels», affirme le rappeur neuchâtelois Saucelless. Dans la même idée, le rappeur vaudois Saïko affirme que, malgré le fait que les moyens et les artistes soient présents, le problème demeure ailleurs: «Le public suisse est parfois assez frileux, les Suisses

écoutent du rap français.» Il défend l'idée que les médias doivent valoriser la production locale, afin d'intéresser le grand public. Jonas, rappeur genevois, déplore quant à lui «une stigmatisation et une mauvaise image du rap en Suisse romande, ce qui n'est pas le cas en Suisse alémanique».

Le rap dérape?

Que ce soit en Suisse ou en France, la législation concernant la liberté d'expression est claire: elle est limitée par la discrimination raciale, le négationnisme ou l'incitation

... «Appel à la violence ou second degré»...

à la haine. Mais au-delà de la loi, de nombreuses polémiques en France ont éclaté au sujet du rap où se confrontaient les opposants et les partisans de la censure.

Cette année notamment, le rappeur Orelsan a défrayé la chronique avec sa chanson «Sale pute», dont les paroles mettent en scène un jeune plein de rage qui veut «avorter à l'opinel» sa copine qui le trompe ou encore qui affirme qu'elle a sa «place à l'abattoir». Les propos ont été jugés par le monde politique comme une apologie de la violence envers les femmes. Cette chanson, par ailleurs vieille de trois ans déjà, a suscité un tollé médiatique et a valu à l'artiste des plaintes (non abouties) de députés et une déprogrammation d'un festival.

Appel à la violence ou second degré? «Du 147e degré!» selon Saucelless. Jonas affirme nettement



La loi contre l'expression artistique, un sujet de désaccord sans fin.

qu'Orelsan joue de son côté bourgeois et second degré, il critique plutôt la diabolisation des artistes par le monde politique: «On ne s'intéresse pas aux artistes, mais on les utilise à des fins politiques.» Au contraire, Saïko, qui milite pour un rap transmettant des valeurs positives, conteste cette pratique:

... «Diabolisation des artistes par le monde politique»...

«Les propos violents atteignent les jeunes qui réceptionnent les textes à la lettre.»

Dans tous les cas, cette controverse illustre de nombreux faits similaires. Par exemple, fin 2005, un député porte plainte contre plusieurs groupes et rappeurs (113, Ministère AMER, Monsieur R, Lunatic, Smala, entre autres) invoquant l'incitation à haine et à la violence anti-française.

Faut-il alors censurer? Les rappeurs interrogés sont contre. Sylvan souligne tout de même: «La loi prime, les MC* ne peuvent pas se permettre de tout dire et doivent

avoir conscience qu'il y aura forcément un impact.» Saïko appelle à la «responsabilité» et regrette la mauvaise image du rap de par sa critique haineuse et gratuite. Certains groupes médiatiquement connus suscitent la polémique, mais passent finalement entre les gouttes de la censure. Comment expliquer ce phénomène? Saucelless distingue la forme et le fond: «Certains rappeurs utilisent le clash, les choses sont dites d'une façon violente, mais les rappeurs ne sont pas en eux-mêmes haineux.» La tendance contestataire du rap trouve principalement son origine dans les banlieues, absentes en Suisse; son discours porte beaucoup sur leur présumée ingérence; la critique s'adresse à l'Etat jugé autoritaire, voire raciste. Jonas reproche aux autorités de cibler surtout l'aspect politique des revendications des rappeurs: «On censure des groupes comme La Rumeur, mais on laisse tranquille Booba, pourtant beaucoup plus violent dans ses textes.»

Assurément, la liberté d'expression est une notion bien complexe à manier et fera sans doute couler encore beaucoup d'encre. •

* *Masters of Ceremony*, chanteurs dans le milieu du rap.